

locales à prendre pour assurer le succès de cette politique. M. le gouverneur général Doumer a déjà très heureusement inauguré cette manière d'agir dans un voyage à Bangkok, et dans les conversations qu'il eut avec S. M. le roi de Siam. Il ne nous appartient pas de dire comment la conclusion ne répondit pas à de si heureuses prémisses. Mais nous devons nous féliciter que cet essai ait été tenté par un esprit aussi large, aussi fécond et aussi généreux que celui de l'ancien député d'Auxerre. C'est d'un heureux présage dans l'avenir pour notre prépondérance en Asie.

Il suffira dès lors, pour passer de la théorie à la pratique, qu'un ministre des colonies et un ministre des affaires étrangères s'aperçoivent simultanément qu'une telle *délégation* de leurs pouvoirs est une augmentation du prestige du pays, et non pas une diminution de leurs attributions ou de leur personnalité. Il faudra aussi qu'un Parlement, vraiment colonial, comprenne l'urgence des créations, métropolitaines et locales, que nécessitera cette délégation, et consente à mettre, dans cette œuvre très utile et très féconde, une minime partie des capitaux qu'un autre Parlement laisse tomber, sans profit réel aucun, dans le gouffre de l'Exposition universelle de 1900.

De tels ministres, un tel Parlement ne se rencontrent pas tous les jours. Mais il est un jour où ils pourront se rencontrer. Et il faut que ce jour luise, si les Frances d'Asie et d'Afrique doivent survivre aux fils de ceux qui les ont créées.

---